

Les Avantages* du Crédit Immobilier de France

◆ Régularité

Combinez tous vos prêts en équilibrant votre budget.

◆ Construction

Ne payez rien (sauf les assurances et cotisations obligatoires) durant la construction de votre logement.

◆ Différé d'amortissement

Différez le paiement des quatre premières mensualités de votre prêt.

◆ Flexibilité

Effectuez des remboursements anticipés sans indemnité et augmentez ou diminuez les mensualités de votre prêt.

◆ Revente

Financez votre nouvelle acquisition sans attendre d'avoir revendu votre résidence actuelle.

** Pour la majorité des prêts du Crédit Immobilier de France et sous conditions et modalités particulières stipulées au contrat de prêt.*

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées.

Crédit Immobilier de France est une marque collective utilisée par les sociétés affiliées au réseau des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier dont la liste est disponible à la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier sise 26-28 rue de Madrid - 75384 Paris cedex 08.

Publicité uniquement disponible en agence.



CIFAVREGDE_12_04

* BON ANGLE - R.C. Pontoise B 329 254 874

Avantage Régularité

Plusieurs prêts,
une mensualité adaptée !



CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
Le spécialiste du crédit immobilier

Avantage Régularité



Équilibrez l'ensemble de vos remboursements !

Vous souhaitez optimiser vos différents prêts et stabiliser le montant de vos remboursements chaque mois sur toute la durée de votre acquisition.

Vous pouvez combiner plusieurs prêts pour financer votre opération.

◆ Vous pouvez optimiser votre financement en combinant par exemple un Prêt Épargne Logement, un Prêt à 0% Ministère du Logement*, tout en maîtrisant votre remboursement global.

Vous simplifiez la gestion de votre remboursement global.

◆ Quel que soit le nombre de prêts, votre budget de remboursement est maîtrisé sur toute la durée de votre prêt principal.

Vous augmentez votre capacité d'emprunt.

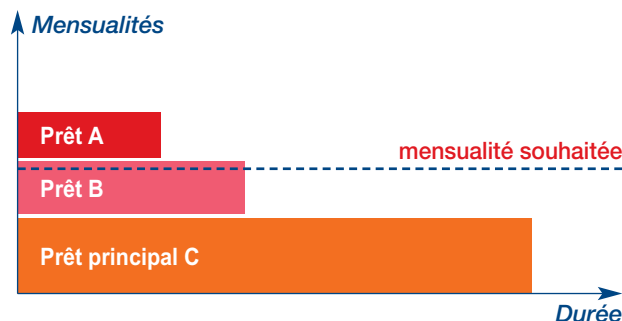
◆ L'Avantage Régularité vous permet de réaliser des projets plus importants. Vous pouvez emprunter plus, tout en maîtrisant la charge globale de votre remboursement.

* Sous réserve de remplir les conditions d'exigibilité et d'octroi du prêt à 0% Ministère du Logement

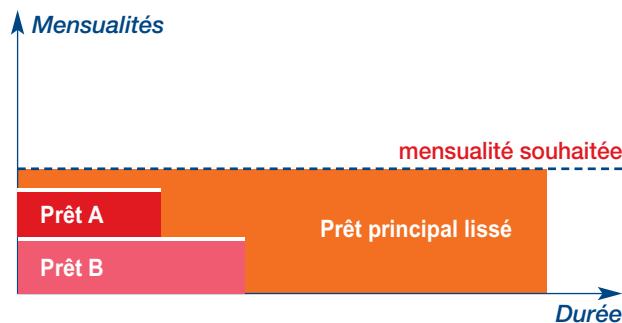
L'Avantage Régularité : c'est très simple...

◆ Votre prêt principal s'adapte à vos autres prêts. Vos prêts sont harmonisés et le montant de votre remboursement global reste stable sur toute la durée de votre prêt principal.

Sans l'Avantage Régularité



Avec l'Avantage Régularité



Les schémas illustrent l'Avantage Régularité pour un prêt du Crédit Immobilier de France ayant une mensualité fixe.